

## **Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 22 octobre 2002, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom:

en français: Commission préparatoire de l'Organisation  
du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

en anglais: Preparatory Commission for the Comprehensive  
Nuclear-Test-Ban Treaty Organization

b. le sigle: (abréviation)

en français: Commission préparatoire de l'OTICE

en anglais: Preparatory Commission for the CTBTO

c. l'emblème:



22 octobre 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et  
emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations  
intergouvernementales (OTICE)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.10.2002
Date	
Data	
Seite	6152-6152
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 678

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.  
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.